

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée que le Conseil de la MRC d'Acton, lors de sa séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024, a adopté le **Calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, il a ainsi été établi par la résolution numéro 2024-266 que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants :

Date	
➤ 15 janvier	3 ^e mercredi du mois
➤ 12 février	2 ^e mercredi du mois
➤ 12 mars	2 ^e mercredi du mois
➤ 9 avril	2 ^e mercredi du mois
➤ 14 mai	2 ^e mercredi du mois
➤ 11 juin	2 ^e mercredi du mois
➤ 13 août	2 ^e mercredi du mois
➤ 10 septembre	2 ^e mercredi du mois
➤ 8 octobre	2 ^e mercredi du mois
➤ 26 novembre (adoption du budget)	4 ^e mercredi du mois
➤ 10 décembre	2 ^e mercredi du mois

L'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19h30.

Donné à Acton Vale, ce jeudi vingt-huitième (28^e) jour du mois de novembre 2024.



**Chantal Lavigne,
Directrice générale,
et greffière-trésorière.**